



POUR DIFFUSION IMMEDIATE

22 décembre 2014

Contact: A Atlanta, Soya Ellison, soya.ellison@emory.edu

A Tunis, Don Bisson +216 21 76 82 08 ou don.bisson@tunisia.cceom.org

La Tunisie élit son Président suite à un processus électoral réussi et transparent

Si l'on s'en tient aux rapports des observateurs du Centre Carter jusqu'au 22 décembre, la Tunisie a achevé avec succès son premier cycle d'élections démocratiques dans le cadre de la nouvelle Constitution, avec la tenue du second tour du scrutin présidentiel le 21 décembre. La transition de ce pays d'un régime autoritaire, renversé le 14 janvier 2011 par une révolution essentiellement pacifique, vers des élections transparentes et l'établissement d'institutions démocratiques permanentes représente le plus brillant espoir d'une transition réussie et pacifique dans la région suite aux révolutions arabes. Une fois le processus électoral finalisé, les dirigeants tunisiens devront œuvrer à consolider les acquis du pays et à s'acquitter des promesses de la révolution en consacrant les principes de sa nouvelle Constitution dans la législation nationale et en s'attaquant aux préoccupations économiques et sociales les plus urgentes.

« La Tunisie symbolise ce qui peut être accompli lorsque les citoyens, les partis politiques, la société civile et les institutions travaillent de concert pour parvenir à un compromis et faire avancer un pays sur la voie de la démocratie, » a déclaré Mme Audrey Glover, ambassadeur et co-leader de la délégation du Centre Carter.

« Nous félicitons le peuple tunisien pour cette réussite remarquable. Le Printemps arabe est né en Tunisie, c'est là qu'il a poussé et c'est là qu'il a mûri, » a indiqué, l'ancien premier ministre du Yémen, M. Abd Al-Karim Al-Eryani, co-leader de la mission d'observation du Centre Carter.

Le nouveau président et le gouvernement devront agir rapidement pour traiter les questions cruciales auxquelles le pays est confronté, notamment le chômage élevé des jeunes, la faible croissance économique et les préoccupations sécuritaires liées à une instabilité régionale

accrue. En dépit des tensions qui ont prévalu entre les deux finalistes lors de la campagne présidentielle, le vainqueur doit désormais dépasser les clivages régionaux reflétés par les résultats des élections législatives et de l'élection présidentielle. Le peuple tunisien a surmonté des défis importants pour atteindre cette étape démocratique, notamment grâce à son enthousiasme, pour trouver un consensus et maintenir l'unité nationale. Le nouveau président doit désormais poursuivre ces efforts et promouvoir une approche de gouvernance inclusive.

Après la clôture du vote, des violences ont été signalées dans la ville de Hamma, dans le gouvernorat de Gabès. Des manifestants ont menacé des agents des bureaux de vote ainsi que des observateurs. La police est intervenue pour leur porter assistance. Selon des sources du Ministère de l'Intérieur, les renforts sécuritaires ont affronté les manifestants qui ont répondu violemment. Plusieurs personnes ont été blessées dans cet incident.

Le processus électoral s'achèvera par la compilation des résultats, la résolution du contentieux électoral et l'annonce des résultats finaux par l'ISIE. L'équipe centrale du Centre Carter ainsi que les observateurs de long terme continueront d'évaluer l'évaluation de la situation post-électorale jusqu'à la fin du processus. Bien que le processus soit encore en cours, il semble que l'ISIE a organisé ces élections avec succès et est parvenue à mener un processus inclusif dans des délais très serrés.

Les principales conclusions de la mission d'observation du Centre Carter sont telles que suit :

- **Administration électorale:** Le Centre Carter félicite l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) pour ses efforts soutenus visant à améliorer l'administration des élections et à garantir la neutralité et l'impartialité totale de son personnel. L'ISIE a notamment amélioré le processus entre les deux tours du scrutin, en facilitant le vote des électeurs handicapés, en accélérant le transfert du matériel électoral sensible des centres de vote vers les centres de compilation des résultats, en introduisant l'utilisation d'une règle au niveau de la compilation afin d'éviter les erreurs de transcription. Toutefois, l'ISIE a pris des mesures indûment restrictives dans le but de protéger le choix des électeurs de toute influence extérieure, en donnant comme instruction aux présidents des centres de vote de limiter le nombre d'observateurs et de représentants des candidats dans les bureaux de vote et en leur interdisant de rester dans la cour des centres de vote le jour du scrutin. L'ISIE n'ayant pas communiqué ces mesures de façon claire, leur mise en œuvre a créé une certaine confusion parmi les observateurs et les employés des bureaux de vote chargés de leur application. L'ISIE devrait envisager d'autres moyens pour protéger les électeurs de toute tentative d'influence aux alentours des bureaux de vote, qui ne limitent pas les droits des observateurs nationaux, et devrait également s'assurer que les instructions sont appliquées de manière uniforme.
- **Sensibilisation des électeurs:** Tout comme lors des élections précédentes, l'ISIE n'a pas réussi à mettre en œuvre une campagne efficace de sensibilisation des électeurs. L'Instance n'a fait qu'adapter les outils de campagne existants au lieu de cibler les électeurs qui n'avaient pas voté au premier tour. Les autorités électorales n'ont en outre lancé leur campagne de sensibilisation relative au second tour qu'après l'annonce des résultats finaux du premier tour. Quelques organisations de la société civile ont toutefois mené des campagnes de sensibilisation visant à encourager les jeunes à participer au second tour. Pour les prochaines élections, l'ISIE devrait

redoubler ses efforts de sensibilisation des électeurs aux procédures à suivre le jour du scrutin.

- **Processus de vote:** Les observateurs du Centre Carter ont noté que les agents électoraux ont, dans leur grande majorité, appliqué les procédures de manière efficace par dans toutes les phases du processus de vote. Tout comme au premier tour, l'irrégularité procédurale la plus fréquemment observée a été l'incapacité des agents électoraux à fournir des instructions aux électeurs. Ces insuffisances n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur la capacité des électeurs à exercer leur droit de vote. L'environnement dans lequel s'est déroulée cette élection et le processus de clôture du scrutin ont reçu une évaluation globale bonne, voire très bonne, dans la quasi-totalité des bureaux observés, et les procédures de clôture ont bien été suivies dans 23 des 26 cas observés. Dans certains cas isolés, les procès-verbaux des procédures de clôture n'ont pas été remplis de manière adéquate. Les procédures de dépouillement et de décompte des voix ont été jugées bonnes à très bonnes dans 22 des 25 bureaux de vote observés. Les procès-verbaux des résultats ont été affichés comme requis à l'extérieur des bureaux dans 24 des cas observés. Les observateurs du Centre Carter ont visité 20 centres de compilation des résultats et évalué le processus en cours comme efficace et ordonné. La plupart des observateurs ont indiqué que l'ISIE a facilité un bien meilleur accès aux procédures que lors du précédent tour, et qu'ils ont pu effectuer une observation approfondie de tous les aspects du processus. Les observateurs du Centre Carter ont en outre évalué positivement la mise en œuvre des procédures et l'environnement électoral dans les différents centres visités. Par ailleurs, dans 19 des 20 centres de compilation visités les agents se sont montrés coopératifs et ont accepté de donner des informations et de répondre aux questions des observateurs. Les représentants des candidats étaient également présents et ont activement participé au processus dans tous les bureaux visités par les observateurs, à l'exception de trois d'entre eux. Le processus de compilation des résultats est encore en cours à l'heure actuelle.
- **Participation des observateurs et des représentants des candidats:** Comme au premier tour, les organisations de la société civile et les partis politiques ont accrédités un grand nombre d'observateurs. Les candidats finalistes à la présidentielle ont déployé de nombreux représentants pour le second tour. Sur les 88 000 observateurs accrédités, 67% étaient des représentants des candidats. Les représentants des candidats étaient présents dans les 282 bureaux de vote visités à l'exception de dix d'entre eux. En revanche, dans 43% des bureaux observés, les observateurs nationaux étaient absents durant le déroulement du scrutin. Bien que les autorités électorales aient généralement encouragé le rôle des observateurs nationaux et celui des représentants des candidats et aient facilité leur accès aux bureaux de vote, l'instruction de dernière minute de l'ISIE leur interdisant de rester dans les cours des centres de vote a indûment limité leur observation.
- **Campagne électorale:** La campagne électorale a été marquée par un discours clivant qui a davantage accru les tensions entre les candidats et leurs partisans. Bien que cet environnement tendu ne semble pas dans l'ensemble avoir affecté de façon significative la campagne des candidats, des incidents isolés ont pu avoir un impact sur certains événements de campagne. L'ISIE, les organisations de la société civile, la HAICA, le SNJT et le Dialogue National ont appelé les deux candidats à modérer leurs discours. Aucun débat public n'a eu lieu entre les deux finalistes, mais les chaînes de télévision nationale ont diffusé une interview de chaque candidat dans la dernière semaine précédent le scrutin. Les deux candidats ont mené des campagnes

très différentes. Mohamed Moncef Marzouki a organisé de grands rassemblements publics à travers le pays et s'est présenté comme un rempart contre le retour de l'ancien régime. Béji Caid Essebsi, pour sa part, a tenu des réunions de moindre ampleur aux alentours de Tunis, en présence de groupes d'électeurs ciblés et de médias choisis, se dépeignant comme le fédérateur de tous les Tunisiens.

- **Financement de la campagne:** Le financement public fourni par l'Etat aux candidats du second tour de la présidentielle, totalisant 52 851 TND (28 000 USD), s'est révélé insuffisant – comme noté par plusieurs parties prenantes – pour organiser une campagne efficace dans tout le pays. Dix-neuf des candidats présidentiels n'ont pas atteint le seuil des 3% au premier tour et sont désormais tenus de restituer les fonds publics reçus. La régulation du financement de campagne et notamment le plafond minimum des dépenses autorisées devraient être réexaminés lors de la consolidation de l'ensemble de la législation électorale dans un seul code.
- **Résolution du contentieux électoral:** M. Marzouki a introduit huit recours contestant les résultats du premier tour de l'élection présidentielle. Le tribunal administratif, agissant de manière rapide et efficace, a tenu des audiences de plaidoiries le 1^{er} décembre et a statué sur tous les recours le jour même. Le tribunal a rejeté sept des huit recours pour des motifs de procédure. Le recours restant a été examiné sur le fond puis rejeté. Le tribunal a estimé que, l'élection présidentielle se déroulant dans une circonscription nationale unique, seules les contestations de l'intégralité des résultats étaient recevables. L'écart des voix entre les deux candidats était de près de 200 000, soit bien plus que le nombre total de voix affectées par la plainte. Marzouki a interjeté appel contre les décisions rendues en première instance devant l'Assemblée plénière juridictionnelle du tribunal administratif. Ces appels ont été rejetés le 7 décembre.
- **Sécurité:** Le scrutin s'est déroulé sans incident sécuritaire majeur qui aurait pu perturber le processus électoral. Pour des raisons de sécurité, 124 centres de vote dans l'ouest de la Tunisie ont fonctionné sur la base d'horaires réduits. Les opérations militaires se sont poursuivies le jour du scrutin dans la zone militarisée à l'ouest de Kasserine. Selon les rapports des observateurs du Centre Carter, la présence d'agents de sécurité dans les centres de vote n'a pas été intimidante et a été gérée de manière adéquate dans les centres observés.

Les élections montrent que la Tunisie est en marche vers une société démocratique. Le nouveau président, les députés et le gouvernement doivent maintenant s'acquitter de la promesse de la révolution et répondre aux attentes suscitées par les élections. L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) nouvellement élue doit œuvrer pour consacrer les principes de la nouvelle Constitution dans la législation nationale. Le cadre juridique de la Tunisie, en grande partie hérité de l'ancien régime, doit également être révisé afin de refléter les principes des droits de l'homme inscrits dans la nouvelle Constitution. L'Assemblée doit également établir les institutions permanentes définies par la constitution, notamment la Cour constitutionnelle et le Conseil supérieur de la magistrature dans les délais prévus, et élaborer une loi électorale pour régir la conduite des élections municipales prévues pour 2015. Ces mesures permettront à la Tunisie de consolider ses acquis démocratiques.

Le Centre Carter reconnaît l'exploit considérable que l'Assemblée nationale constituante a réussi en adoptant le cadre juridique régissant la conduite des élections parlementaires et présidentielle, ainsi qu'en établissant l'ISIE comme un organe électoral permanent. En vue d'améliorer les prochains processus électoraux, l'ISIE et les principaux acteurs électoraux devraient tirer les enseignements de ce processus électoral, et notamment mener des

consultations au niveau régional. Sur la base de leurs recommandations, la nouvelle Assemblée législative devrait entreprendre une révision approfondie de la législation et des réglementations électorales. L'adoption d'un nouveau code électoral offrira à l'Assemblée l'opportunité d'incorporer dans une loi organique les garanties de l'égalité du vote.

L'ARP devrait également prévoir rapidement une législation régissant les élections municipales et les processus connexes, notamment la restructuration du registre électoral. Les dernières élections municipales en Tunisie, dont les résultats sont souvent considérés comme ayant un impact significatif sur le quotidien des citoyens, ont eu lieu avant la révolution. Les acteurs électoraux devraient également procéder à un réexamen complet des règles relatives à la campagne électorale et à son financement. Les règlements et les plafonds de dépenses devraient être revus dans l'objectif de les rendre plus réalistes, afin de permettre aux candidats de mener une campagne efficace.

L'ISIE, en tant qu'organe électoral permanent, devrait élaborer une stratégie de communication claire ainsi qu'intensifier ses efforts pour communiquer avec les citoyens et les acteurs électoraux. Le Centre Carter exprime sa gratitude pour la collaboration et la disponibilité des agents de l'ISIE, mais encourage également l'Instance à améliorer la transparence de ses opérations internes, en particulier ses processus décisionnels. L'ISIE devrait en outre faire davantage de progrès en matière de sensibilisation des électeurs. L'inscription des jeunes et leur participation aux élections ont été relativement faibles dans les bureaux de vote visités. Cette dynamique suggère que la génération porteuse de la révolution risque de se voir marginaliser dans les affaires politiques de leur pays.

Contexte : Le Centre Carter a été accrédité par l'ISIE afin d'observer les élections et a déployé, à cet effet, plus de 60 observateurs qui ont visité 282 bureaux de vote ainsi que 20 centres de compilation des résultats. La mission a été dirigée conjointement par l'avocate des droits de l'homme et ambassadeur britannique Audrey Glover, et l'ancien premier ministre du Yémen, Abdelkarim Al-Eryani. Plus de 19 nationalités ont été représentées dans cette mission d'observation.

Le Centre est présent en Tunisie depuis 2011, et a observé les élections de l'Assemblée nationale constituante en 2011, ainsi que le processus d'élaboration de la constitution qui a abouti à son adoption en janvier 2014. La mission d'observation électorale a été lancée en juin 2014 avec le déploiement de dix observateurs de longue durée à travers le pays ainsi que d'une équipe d'experts basée à Tunis. Le Centre demeurera en Tunisie pour observer le processus final de compilation des résultats ainsi que la phase de contentieux électoral.

La mission d'observation du Centre Carter en Tunisie a pour objectif de fournir une évaluation impartiale de la qualité du processus électoral, de promouvoir un processus inclusif pour tous les Tunisiens et de manifester son appui à la transition démocratique. L'évaluation du processus électoral se fait sur la base du cadre juridique national ainsi que des obligations internationales de la Tunisie relatives à la tenue d'élections démocratiques réelles.

Le Centre Carter tient à remercier les autorités tunisiennes, les membres des partis politiques et de la société civile, ainsi que les représentants de la communauté internationale qui ont généreusement offert de leur temps et énergie pour faciliter les efforts du Centre Carter afin de mener à bien sa mission d'observation du processus électoral présidentiel.

La mission d'observation du Centre Carter est menée conformément à la Déclaration des principes pour l'observation internationale électorale ainsi que le Code de Conduite adopté par l'ONU en 2005 et entériné actuellement par 49 organisations.

Suivez l'actualité et les activités du Centre Carter en Tunisie sur notre page Facebook :

www.facebook.com/TCCTunisia

####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 80 pays, par la résolution de conflits, la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et des opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.

Visitez notre site web : CarterCenter.org/ Suivez-nous sur Twitter : @CarterCenter et Facebook : [Facebook.com/CarterCenter/](https://www.facebook.com/CarterCenter/) Soutenez notre cause : [Causes.com/CarterCenter/](https://www.causes.com/CarterCenter/)
Regardez-nous sur Youtube : [YouTube.com/CarterCenter /](https://www.youtube.com/CarterCenter/)
Ajoutez-nous sur Google+ : <http://google.com/+cartercenter>



Déclaration portant conclusions et constats préliminaires

22 décembre 2014

La présente déclaration est une déclaration préliminaire. Un rapport final sera publié quatre mois après l'achèvement du processus électoral.

Contexte politique

Les électeurs tunisiens ont témoigné de leur engagement soutenu dans la transition démocratique de leur pays en allant voter au second tour de l'élection présidentielle, qui constitue le troisième scrutin dans un intervalle de trois mois. Ce scrutin prend place près de trois ans après la chute d'un régime autoritaire en Tunisie et constitue une étape essentielle de la transition démocratique de ce pays. Au terme d'un processus mené avec succès, la Tunisie a élu un président et une assemblée législative pour un mandat de cinq ans, jetant les bases de la mise en œuvre de sa nouvelle Constitution et de l'établissement d'institutions démocratiques stables et légitimes. Le peuple tunisien a surmonté des difficultés considérables pour atteindre ces étapes essentielles à la consolidation de sa transition démocratique.

Béji Caid Essebsi et Mohamed Moncef Marzouki, les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour de l'élection présidentielle du 23 novembre – respectivement 39,46% et 33,43% – ont été qualifiés pour le second tour¹. La tension entre les deux candidats et leurs sympathisants s'est accrue immédiatement après le premier tour. Les déclarations clivantes émises par les équipes de campagne des deux camps, aussi bien dans les médias nationaux qu'internationaux en vue de discréditer et d'attaquer l'adversaire, ont généré une atmosphère conflictuelle qui a directement affecté le déroulement de la campagne des deux candidats. Marzouki a annulé ou limité certains de ses événements alors que Caid Essebsi a requis la présence massive de forces de sécurité à ses côtés lors de ses déplacements dans certaines régions.

Bien que Caid Essebsi et Marzouki aient tous deux été qualifiés pour le second tour, Marzouki a introduit huit recours devant le tribunal administratif visant à contester les résultats du premier tour. Après le rejet de ses recours et appels par l'Assemblée plénière juridictionnelle du tribunal administratif, l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) a fixé la date du second tour de l'élection au 21 décembre.

A la suite des élections législatives, le Dialogue National – un mécanisme de médiation sous l'égide du Quartet – s'est réuni pour négocier les conditions de la nomination du prochain

¹ ISIE, Décision sur la proclamation des résultats définitifs du premier tour des élections présidentielles : <http://www.isie.tn/index.php/fr/elections-presidentielles.html>

gouvernement tunisien². Selon son interprétation de la Constitution, le Quartet a déclaré que seul le président nouvellement élu pourrait demander au parti majoritaire au sein de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) de nommer un premier ministre et de former un gouvernement. En dépit de cet avis, le président intérimaire Marzouki, a invité Nidaa Tounes à se conformer au texte de la constitution et à nommer un premier ministre³. Suite à l'intervention du leader d'Ennahdha Rached Ghannouchi au nom du Quartet, Marzouki a finalement décidé de renoncer à cette demande.

L'ARP a tenu sa session inaugurale le 2 décembre, et a élu son président deux jours plus tard. Mohamed Ennaceur, député de Nidaa Tounes et ancien ministre sous le président Habib Bourguiba, seul candidat à ce poste, a obtenu 176 des 214 suffrages exprimés⁴. Le député d'Ennahdha Abdelfattah Mourou a été élu premier vice-président avec 157 voix, et la députée de l'Union Patriotique Libre Fawzia Ben Fodha a été élue deuxième vice-présidente avec 150 voix. Les dirigeants de Nidaa Tounes ont indiqué qu'ils se concerteraient avec le Quartet avant la nomination du premier ministre et la formation du gouvernement.

Cadre Juridique

Selon les bonnes pratiques internationales, l'organisation des élections doit être régie par un cadre juridique facilement accessible au public, transparent et incluant toutes les composantes d'un système électoral indispensables à la garantie d'élections démocratiques⁵. Le cadre juridique tunisien relatif aux élections présidentielles est en grande partie conforme aux standards internationaux⁶. Il n'a pas été modifié au cours du processus électoral et aucun nouveau règlement n'a été adopté par l'ISIE.

Administration électorale

Les sources d'interprétation des traités internationaux indiquent qu'une autorité électorale indépendante doit être établie pour « superviser » le processus électoral et garantir son déroulement de façon juste et impartiale, conformément aux lois établies qui sont compatibles avec lesdits traités⁷.

L'ISIE a mené le présent processus électoral de manière indépendante et impartiale, comme elle l'avait déjà fait lors des précédentes élections législatives et du premier tour de l'élection présidentielle. Le processus électoral s'achèvera par la compilation des résultats, la résolution de toute plainte et recours juridiques et l'annonce des résultats finaux. L'équipe centrale du Centre Carter ainsi que les observateurs de long terme continueront d'évaluer la situation post-électorale jusqu'à la fin de ce processus.

² Le Dialogue National est dirigée par le Quartet, composé de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), l'Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) et l'Ordre National des Avocats de Tunisie (ONAT).

³ Article 89 de la Constitution.

⁴ Le nombre total des membres de l'ARP est de 217.

⁵ OSCE/ODIHR, Lignes directrices pour l'examen d'un cadre juridique pour les élections, p. 4.

⁶ Lesdits instruments comprennent : le Pacte international relative aux droits civils et politiques (PIDCP), le Pacte international relative aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention contre la torture, et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT), la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

⁷ PIDCP, Observation générale 25, para.20.

Durant la période séparant les deux tours du scrutin, l'ISIE s'est donné la peine d'améliorer l'administration électorale. Les autorités électorales ont organisé des sessions sur les enseignements tirés du premier tour avec leurs principaux agents, notamment les Instances Régionales Indépendantes pour les Elections (IRIE), les formateurs des agents des bureaux de vote, les présidents des centres de vote et les agents des bureaux de vote. L'ISIE a introduit de nouvelles procédures en vue d'améliorer le déroulement du second tour, notamment en facilitant l'accès aux électeurs handicapés et en introduisant l'utilisation d'une règle pour la compilation des résultats afin d'éviter les erreurs lors de transcription des chiffres sur les feuilles de dépouillement. En raison de retards survenus pendant la livraison du matériel électoral sensible lors de la phase de compilation des résultats des deux précédents scrutins, l'ISIE a envisagé avec l'armée des moyens d'accélérer le transfert du matériel des bureaux de vote vers les centres de compilation des résultats. Les rapports des observateurs du Centre Carter jusqu'au 22 décembre indiquent que ces efforts ont largement porté leurs fruits.

La crainte d'une montée des tensions lors du second tour a amené l'ISIE à intensifier ses efforts pour assurer une totale neutralité du processus électoral le jour du scrutin. Tout comme lors du premier tour, les IRIE ont procédé au remplacement du personnel des bureaux de vote qui n'a pas bien exécuté ses tâches ou qui a été jugé comme étant politiquement orienté⁸. Les IRIE ont également affecté les agents à différents bureaux de vote au sein du même centre.

En réponse à des contestations émises par des organisations de la société civile (OSC) et des représentants des candidats lors du premier tour, alléguant que certaines personnes avaient tenté d'influencer les électeurs à l'intérieur des centres de vote et dans les files d'attente devant les bureaux de vote, l'ISIE a invité les présidents des centres de vote à appliquer la loi et les réglementations de manière stricte, et à ne permettre la présence pour chaque candidat que d'un seul représentant par bureau et par centre de vote⁹. En outre, l'ISIE a donné des instructions spéciales aux présidents des centres de vote et aux forces de sécurité afin de prévenir et de signaler toute tentative d'influencer les électeurs à l'extérieur des centres de vote. A l'approche du jour du scrutin, l'ISIE a également émis une instruction interdisant aux observateurs et aux représentants des candidats de demeurer dans la cour du centre de vote. Selon cette directive, les présidents des centres de vote étaient également tenus de disperser tout rassemblement et de veiller à ce que les électeurs quittent les lieux une fois leur devoir électoral accompli¹⁰. Cette instruction a toutefois semblé excessivement restrictive pour atteindre les objectifs fixés. En outre, n'ayant pas été communiquée de façon claire, cette instruction a causé une certaine confusion parmi les observateurs et les agents électoraux en charge de son application.

Suite à une lettre ouverte adressée par plusieurs organisations de la société civile le 4 décembre à l'ISIE, lui demandant de publier toutes les données relatives aux élections, y compris les procès-verbaux des réunions de son conseil, ainsi que prévu par la loi portant création de l'ISIE et son règlement intérieur, l'Instance a publié les procès-verbaux des réunions tenues du 15 mai au 21 août. L'ISIE a également publié le résumé d'un audit portant

⁸ Cela a conduit au remplacement de 1.2% des agents responsables du scrutin.

⁹ Selon l'ISIE, les personnes responsables des rassemblements au sein des centres de vote étaient notamment des représentants des candidats, des observateurs domestiques et des électeurs. Le nombre incluait également des personnes non autorisées sur les lieux.

¹⁰ La directive ciblait les représentants des candidats, les observateurs domestiques, les électeurs et les autres personnes non-autorisées à rester longtemps dans les centres de vote.

sur le système d'inscription des électeurs¹¹. Cette information était toutefois limitée et ne contenait que les termes de référence et la liste des actions entreprises par l'ISIE suite aux recommandations émises par l'audit.

Sensibilisation des électeurs

Pour être efficace, la phase d'inscription des électeurs doit être assortie de campagnes d'information permettant à une communauté avertie d'exercer son droit de vote d'une manière effective¹². La campagne d'information des électeurs menée par l'ISIE pour le second tour a été empreinte de passivité, à l'instar de celles menées lors des précédents scrutins. L'Instance n'a fait qu'adapter les outils de campagne existants au lieu de cibler les électeurs qui n'avaient pas voté au premier tour. Les autorités électorales n'ont en outre lancé leur campagne de sensibilisation relative au second tour qu'après l'annonce des résultats finaux du premier tour.

A l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, l'ISIE a publié des données qui indiquent que les jeunes de moins de 21 ans n'ont constitué que 4,59% des électeurs inscrits, alors que ceux âgés de moins de 30 ans en ont représenté à peine 20%. Les observateurs du Centre Carter estiment que très peu d'organisations de la société civile se sont engagées dans la sensibilisation des électeurs entre le premier et le deuxième tour de l'élection. Celles qui ont mené des campagnes de sensibilisation durant cette période ont encouragé les jeunes à participer au second tour¹³.

Campagne électorale

« Pour traduire la libre expression de la volonté des électeurs dans un gouvernement [...], il est nécessaire que tous les partis et les candidats puissent distribuer librement leurs programmes – les questions politiques et les solutions proposées – aux électeurs pendant la campagne électorale. »¹⁴. A l'instar du premier tour, les candidats ont été en mesure de mener leur campagne librement. Dans un climat de tension croissante entre les candidats et de discours clivants, l'ISIE a pris des mesures pour endiguer les propos agressifs et tendus, et réprimer toute tentative de remettre en cause la crédibilité et l'intégrité des élections.

Bien que la campagne électorale pour le second tour n'ait officiellement commencé que le 9 décembre, les deux candidats sont restés sur la scène publique dans les jours suivant le premier tour, notamment à travers leurs apparitions dans divers médias étrangers¹⁵. Les candidats étaient également présents sur les réseaux sociaux, à travers la rediffusion des vidéos de campagne du premier tour qui articulaient deux visions opposées de la Tunisie¹⁶.

¹¹ Les organisations de la société civile signataires de la lettre sont : ATIDE, Touensa, La Tunisie Vote, le Labo Démocratique, Nawaat, Mourakiboun, OpenGov TN, 23_10, I-Watch et Al Bawsala. Voir la lettre sur : <http://www.opengov.tn/fr/lettre-ouverte-aux-membres-de-lisie/>

¹² Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC), art. 13.

¹³ Parmi ces organisations, on compte I Watch, La Jeunesse Décide, International Debate Institute et Sawty.

¹⁴ International IDEA, International Obligations for Elections: Guidelines for Legal Frameworks, 2014, p.214.

¹⁵ Dans la période précédant la campagne officielle du second tour, les candidats ont accordé des entrevues à la radiodiffusion et presse écrite françaises, telles que France24, RFI, RMC, Le Monde, le Point et le Parisien, ainsi que Al Jazeera, et Jeune Afrique.

¹⁶ Cf. https://www.youtube.com/watch?v=5HiUn_mntPc&list=UUY0NMzgINOyw4AqecyI1TzA, postée le 20 novembre 2014, la vidéo montre la famille d'un jeune homme mort en Syrie, voter pour Béji Caïd Essebsi étant la solution pour lutter contre le terrorisme, et la vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=B5VSETI2nRw> postée le 12 novembre, montrant des photos des martyrs de la révolution, des personnes mortes et blessées, et des orphelins, avec la voix off de Béji Caïd Essebsi doutant de l'existence de tireurs embusqués.

Lors d'une interview accordée à une radio française le 24 novembre, Caïd Essebsi a qualifié les électeurs de Marzouki d'islamistes et de salafistes djihadistes appartenant à des partis extrémistes et violents¹⁷. Ces propos ont déclenché des manifestations dans le centre et le sud du pays, où Marzouki jouit d'un fort soutien populaire¹⁸. Plusieurs acteurs politiques, notamment le Dialogue National, l'ISIE, la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA), le Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT) et les organisations de la société civile ont exhorté les deux candidats à s'abstenir de tout propos hargneux pendant la campagne. Cette poussée de langage s'est retrouvée – bien qu'à un moindre degré – jusqu'au début officiel de la campagne chez les représentants des deux candidats qui se sont accusés mutuellement de semer la discorde.

Les observateurs du Centre Carter ont noté que les deux candidats ont parfois été contraints de modifier leurs programmes de campagne en raison de ces tensions. Cependant, la plupart du temps, ces tensions accrues n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité des candidats à mener librement leur campagne.

Les deux candidats ont déployé des stratégies de campagne très différentes. Marzouki a visité plusieurs gouvernorats et fait des apparitions dans divers lieux publics tels que les marchés, les mosquées, et les centres sportifs. Il s'est présenté comme un rempart contre le retour de l'ancien régime, et comme le leader de l'unité nationale et de la lutte contre la pauvreté. Caïd Essebsi, pour sa part, a tenu des réunions de moindre ampleur, essentiellement aux alentours de Tunis, en présence de groupes d'électeurs ciblés et de médias choisis. Certains de ces événements semblaient être conçus pour rompre avec l'image élitiste de Caïd Essebsi, et le présenter comme fédérateur de tous les Tunisiens, quel que soit leur milieu d'origine. Caïd Essebsi a également formé des comités de soutien à travers le pays, comprenant des partis politiques, organisations de la société civile et personnalités publiques partageant les valeurs de Nidaa Tounes, qui lui ont permis de montrer qu'il n'était pas le candidat que d'un parti.

De manière générale, les candidats ont davantage concentré leurs efforts sur un dénigrement mutuel que sur leurs programmes respectifs. Béji Caïd Essebsi a publié son programme électoral seulement six jours avant le jour du scrutin. Le programme en question a intégré ceux des partis politiques ayant annoncé leur soutien pour Caïd Essebsi, et comportait huit mesures touchant à des questions socio-économiques, diplomatiques et sécuritaires¹⁹. Marzouki a réutilisé le programme électoral de son parti présenté lors du premier tour et dont les priorités incluaient l'éradication de la pauvreté, l'amélioration de l'environnement sécuritaire en Tunisie et la mise en œuvre de réformes dans le domaine de l'éducation.

Marzouki a très tôt réclamé un débat public télévisé avec son adversaire, qui a refusé l'invitation. Les deux candidats ont toutefois convenu de prendre part à des interviews séparées, qui ont été diffusées sur les deux chaînes nationales durant les derniers jours de la campagne.

¹⁷ Cf. <https://www.youtube.com/watch?v=W5OP5qQufZA>. Des manifestations ont eu lieu les 27-29 novembre à Medenine, Ben Guerdène Tataouine, Gafsa and Kebili.

¹⁸ Une personne s'est tuée en tombant d'un bâtiment.

¹⁹ Il s'agit d'un plan spécial pour le développement des régions frontalières, la lutte contre la pollution ainsi qu'un plan de gestion des déchets, un soutien financier supplémentaire pour les étudiants, l'annulation de la taxe de tourisme pour les voyageurs maghrébins, le réexamen de la loi relative à la consommation de drogue, un appel à la représentation de 25% de femmes et de jeunes dans le nouveau gouvernement, et un projet de loi permettant aux conjoints de bénéficier d'un régime fiscal spécial pour l'importation de véhicules.

Certains des candidats qui avaient perdu au premier tour de l'élection présidentielle ont annoncé leur soutien à l'un des deux candidats finalistes immédiatement après le jour du scrutin. Ce fut le cas d'Abderraouf Ayadi, leader du Mouvement Wafa, qui a clairement déclaré son soutien à Mohamed Moncef Marzouki, alors que Slim Riahi de l'Union Patriotique et les candidats indépendants Mondher Zenaïdi et Mustapha Kamel Nabli ont annoncé leur soutien à Béji Caïd Essebsi. Durant la semaine précédant l'élection, celui-ci a été rejoint par d'autres ex-candidats à la présidentielle ainsi que par sept partis dans le cadre d'un « comité de soutien » formé en sa faveur²⁰. Mohamed Moncef Marzouki a continué de bénéficier du soutien de plusieurs partis qui l'avaient déjà appuyé au premier tour²¹.

D'autres partis et candidats à la présidentielle n'ont pas donné d'instructions à leur base électorale quant au choix à faire en faveur de l'un des deux candidats.²² Hamma Hammami, leader du Front Populaire et ex-candidat à la présidentielle, qui avait recueilli 7,82% des voix au premier tour, a d'abord encouragé ses partisans à ne pas voter pour Mohamed Moncef Marzouki sans pour autant soutenir Béji Caïd Essebsi. Toutefois, durant les derniers jours de la campagne, tout en renouvelant son appel à s'abstenir de voter pour Mohamed Moncef Marzouki, Hamma Hammami a également donné comme instructions à ses sympathisants soit de voter pour Béji Caïd Essebsi, soit de voter blanc. En dépit des tentatives du président sortant pour bénéficier des voix d'Ennahdha, qui avait obtenu le deuxième plus grand nombre de sièges à l'ARP, ce parti a une nouvelle fois décidé de ne soutenir aucun candidat, laissant ses membres et ses sympathisants libres de choisir le candidat qu'ils considéraient comme « le plus apte à diriger la Tunisie »²³. Hamadi Jebali, l'ancien secrétaire général d'Ennahdha et ancien premier ministre, anticipant cette déclaration d'Ennahdha, a annoncé sa démission du parti le 12 décembre, ouvrant la voie à une division de l'électorat d'Ennahdha, comme en témoigne l'appel de deux autres dirigeants d'Ennahdha à voter pour Mohamed Moncef Marzouki²⁴.

Préoccupé par la nécessité de contenir tout risque de violence et convaincu de ses prérogatives exclusives en matière de protection de l'intégrité et de la crédibilité des élections, le conseil de l'ISIE a pris des mesures restrictives visant à promouvoir un environnement de campagne sain. Outre les instructions données aux présidents des centres de vote pour disperser tout rassemblement autour des bureaux de vote, l'ISIE a également pris des mesures en vue d'apaiser la rhétorique virulente des deux candidats, en leur rappelant leurs engagements envers la charte d'honneur signée par les candidats en juillet pour garantir des élections démocratiques, libres, pluralistes, justes et transparentes. Lorsque Marzouki a déclaré, au cours d'un rassemblement de campagne, que son adversaire ne serait pas en mesure de l'emporter sans falsification, l'ISIE lui a adressé un avertissement, l'invitant à s'abstenir de toute déclaration qui pourrait compromettre l'intégrité du processus électoral. L'ISIE a

²⁰ Le comité comprenait Samir Abdelli et Ali Chourabi ainsi que le Front du salut national, Al-Massar, L'Union patriotique libre (UPL), Afek Tounes, le Parti du travail patriotique et démocratique. Le comité a également inclus des personnalités qui jusque-là appartenaient à d'autres partis, i.e Taieb Houidi du parti Al-Jomhourî.

²¹ Ces partis comprenaient le Courant Démocratique, le Congrès pour la République, le Parti de la Réforme et du Développement, le Mouvement National pour la Justice et le Développement et le parti de la Construction Nationale.

²² Ce fut le cas de Hechmi Hamdi (Tayar Al Mahabba) qui a laissé le choix final à ses partisans tout en leur demandant de voter pour le candidat qui serait en mesure de défendre les valeurs de la révolution du 17 décembre.

²³ Cf. : <http://www.tap.info.tn/fr/index.php/politique/elections-presidentielles/39341-ennahdha-ne-prend-parti-pour-aucun-candidat-a-la-presidentielle>

²⁴ Voir : <http://www.businessnews.com.tn/Habib-Ellouze-et-Sadok-Chourou-pr%C3%83%C2%A9parent-1%C3%82%E2%80%99explosion-de-la-cocotte-d%C3%82%E2%80%99Ennahdha.520.51982.3>

également ordonné le retrait des affiches d'une agence privée de publicité qui décrivait les trois années du gouvernement intérimaire en termes négatifs. L'ISIE a jugé que ces affiches publicitaires représentaient une campagne déguisée susceptible de troubler l'ordre public et le processus électoral²⁵.

Financement de la campagne

« Lorsque la législation autorise le financement public, privé ou un mélange des deux, elle devrait s'assurer que tous les partis politiques et les candidats sont traités de façon équitable en ce qui concerne le financement et les dépenses de campagne. »²⁶. Comme ce fut le cas lors des élections législatives, certains interlocuteurs, tant dans les bureaux de campagne que parmi les OSC, ont exprimé leurs préoccupations quant au financement public et au plafond global des dépenses, considérés comme trop peu élevés pour permettre aux candidats de mener une campagne efficace dans tout le pays.

Selon le décret relatif au financement de la campagne pour l'élection présidentielle, le financement public relatif au second tour de l'élection présidentielle est réparti équitablement selon le nombre d'électeurs inscrits, à hauteur de 10 TND pour chaque 1 000 électeurs. Le financement public total par candidat au second tour de la présidentielle s'élève ainsi à 52 851 TND (28 000 USD), et le plafond pour les dépenses totales par candidat est de 528 513 TND (284 400 USD).

Sur les 27 candidats en lice pour le premier tour de l'élection présidentielle, seuls cinq ont obtenu plus de 3% des suffrages et ont donc eu droit – conformément à l'article 78 de la loi électorale – au versement de l'intégralité du financement public. Parmi les 22 candidats restant, trois n'ont pas demandé de financement public, et les 19 autres sont tenus de rembourser le financement public reçu²⁷.

Observation par la société civile et les candidats

Les traités régionaux reconnaissent que la participation d'observateurs nationaux peut contribuer à améliorer tous les aspects du processus électoral, et les pratiques des Etats indiquent que les candidats et leurs agents devraient bénéficier d'un accès leur permettant de suivre toutes les étapes du processus électoral²⁸. Les organisations de la société civile ont indiqué dans leurs rapports que le premier tour de l'élection présidentielle s'est déroulé sans problèmes majeurs et que l'administration électorale a fonctionné plus efficacement que lors des élections législatives²⁹.

Plusieurs organisations de la société civile, dont ATIDE et Mourakiboun, ont lancé des initiatives contre le recours à la violence pendant la campagne électorale du second tour. Ces

²⁵ Les affiches publicitaires affichées à Tunis ont utilisé des slogans tels que « pauvreté provisoire », « chevrotonne provisoire », « saleté provisoire », « violence provisoire », et « cherté de vie provisoire ».

²⁶ Secrétariat du Commonwealth, Guide des observateurs électoraux, p.24.

²⁷ Les candidats n'ayant pas eu recours au financement public sont Abderrahim Zouari du Mouvement Destourien, Mohamed Hamdi de l'Alliance Démocratique et Larbi Nasra représentant la Voix du Peuple.

²⁸ Union Africaine, Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, art.19-22 ; Communauté des états indépendants, Convention des élections démocratiques, art1(2), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Copenhague Document, para. 8; Organisation des Etats américains, Charte démocratique interaméricaine, art. 23-25 ; Nations Unies, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, art. 5 ; ONU, CRPD, art.9.

²⁹ Parmi ces organisations, on compte Mourakiboun, ATIDE et Ofiya. Pour sa part, l'Observatoire Chahed a relevé de multiples infractions mises sur le compte de la faiblesse de l'ISIE et des restrictions imposées à ses observateurs.

organisations ont distribué des tracts et ont organisé des réunions entre les représentants des deux candidats dans plusieurs régions du pays. Cinq des organisations qui ont observé le premier tour du scrutin ont tenu une conférence de presse, le 16 décembre, afin d'adresser des recommandations basées sur leurs observations à l'administration électorale, aux candidats, aux électeurs et aux médias dans le but de garantir la fluidité et la tranquillité de l'opération électorale le jour du scrutin³⁰.

A l'instar des deux précédents scrutins, les OSC ont déployé un grand nombre d'observateurs – plus de 29,000. Selon l'ISIE, près de 59,000 représentants ont également été accrédités pour le compte des deux candidats pour le second tour³¹. Les représentants des candidats ayant préalablement été accrédités n'ont pas eu à faire une nouvelle demande pour observer le second tour de l'élection présidentielle, à condition qu'ils aient été accrédités au nom de l'un des deux candidats admis au second tour de la présidentielle.

Alors que les autorités électorales ont généralement soutenu le rôle des observateurs nationaux et des représentants des candidats, et ont facilité leur accès aux bureaux de vote, la directive de dernière minute leur interdisant de demeurer dans la cour des centres de vote a limité leur observation de l'environnement général du scrutin. Les groupes d'observateurs tunisiens se sont montrés particulièrement critiques à l'égard de ces instructions, exprimant leurs inquiétudes que de telles mesures ne limitent leurs mouvements et réduisent la transparence globale des élections. Cette directive est apparue indûment restrictive par rapport aux objectifs fixés.

Règlement du contentieux électoral

La crédibilité du processus électoral dépend en grande partie de la capacité de l'Etat à résoudre efficacement le contentieux électoral. La contestation des résultats des élections ou de leur déroulement ne doit pas être considérée comme une faiblesse du système électoral mais un signe de sa résistance³².

Au dernier jour du délai prévu pour l'introduction des recours, Marzouki en a introduit huit recours contre les résultats du premier tour de l'élection présidentielle. Ces recours alléguaient de violations dans différents centres de vote à Tunis 1 et Tunis 2, Bizerte, Siliana, Nabeul 1, Sousse et Ben Arous. En outre, le président du parti « Allahou Aza Wajal » a également introduit un recours contre l'ISIE et les deux concurrents, alléguant que ces derniers n'avaient pas obtenu suffisamment de voix pour participer au second tour et qu'ils n'avaient pas présenté de programmes politiques. Le requérant n'étant pas un candidat à l'élection présidentielle, le tribunal a déclaré qu'il n'avait pas la qualité d'agir contre les résultats en vertu de l'article 145 de la loi électorale.

Dans un effort louable et avec l'objectif de mener un processus efficace et rapide, le tribunal a mobilisé toutes les chambres d'appel pour examiner les recours. Le tribunal a tenu des audiences de plaidoiries le 1^{er} décembre et a statué sur tous les recours le jour même. Sept des huit recours introduits par le président sortant ont été rejetés parce que la requête visait à

³⁰ Les cinq organisations de la société civile comprenaient le Centre d'Etudes sur l'Islam et la Démocratie (CSID), Mourakiboun, Ofyia, l'Observatoire Chahed, Jeunesse Sans Frontières (JSF). ATIDE avait prévu de faire partie de cette initiative mais son président s'y est finalement opposé, affirmant que l'une de ces organisations n'était pas neutre.

³¹ L'ISIE a rapporté que 27 869 représentants ont été accrédités au nom de Béji Caid Essebsi et 31 054 représentants au nom de Mohamed Moncef Marzouki.

³² ONU, PIDCP, art. 26

l'annulation partielle des résultats de certains centres de vote. Le tribunal a estimé que, dans la mesure où l'élection présidentielle était menée dans une circonscription nationale unique, seules les contestations de l'intégralité des résultats étaient recevables. En outre, Marzouki ayant exprimé son intention de participer au second tour, il n'avait pas intérêt à demander l'annulation des résultats. Par ailleurs, même si ses recours avaient été acceptés, ils n'auraient pas changé le résultat du scrutin.

Un des recours introduits par Marzouki a été examiné sur le fond mais a été rejeté. La requête dudit recours portait sur une demande d'annulation des résultats obtenus au niveau national par Caïd Essebsi. Le tribunal a toutefois estimé que les violations mentionnées n'ont pas eu d'impact décisif sur les résultats puisque l'écart entre les voix obtenues par chacun des deux candidats au niveau national était d'environ 200 000 voix alors que le nombre de voix obtenues par Caïd Essebsi dans les bureaux contestés s'élevait seulement à 64 166. Marzouki a interjeté appel contre les décisions rendues en première instance devant l'Assemblée plénière juridictionnelle du tribunal administratif. Ces appels ont été rejetés le 7 décembre.

Le président de l'ISIE a indiqué que l'Instance avait transmis un total de 113 infractions électorales commises pendant les deux tours de l'élection présidentielle au bureau du Procureur Général de la République. La majorité d'entre elles concernait des violations du silence électoral et la tenue d'activités de campagne illégales. Il a également déclaré que ces violations n'avaient pas eu d'impact décisif sur les résultats du premier tour car elles concernaient essentiellement des cas isolés d'agression d'agents des centres de vote, d'activités de campagne illégales et de tentatives d'influencer les électeurs pendant la période de silence électoral.

La HAICA a sanctionné cinq médias audiovisuels entre les deux tours des élections présidentielles, comprenant deux chaînes de radio (Shems FM et Mosaique FM) et trois chaînes de télévision (Al Mutawassit, Tunisna et Nessma). Mosaique FM et Al Mutawassit TV ont été sanctionnées le 5 décembre pour avoir diffusé des sondages d'opinion. Les deux médias ont été condamnés à une amende de 20 000 TND. La HAICA a sanctionné Nessma TV pour sa diffusion, le 17 décembre, d'un reportage sur Béji Caïd Essebsi considéré comme de la publicité politique. Nessma TV a été soumise à une amende de 10 000 TND.

Jour du Scrutin

L'objectif fondamental du scrutin est de garantir le droit de vote, par le biais du bulletin secret (ou par toute autre procédure équivalente, libre et secrète) tout en respectant l'expression libre de la volonté des électeurs³³.

Ouverture et vote

Les observateurs du Centre Carter ont indiqué que l'ouverture des bureaux de vote s'est déroulée de façon calme et bien organisée. L'environnement général a été considéré comme très bon ou relativement bon dans tous les cas observés. Toutefois, comme lors du premier tour, plusieurs observateurs ont signalé que les procédures d'inventaire des rames de bulletins de vote n'ont pas été suivies.

Tous les bureaux de vote observés ont ouvert à l'heure prévue³⁴. Les observateurs du Centre Carter ont noté la présence renforcée de forces de sécurité à l'intérieur des centres de vote

³³ ONU, PIDCP, art. 25; International IDEA, International Obligations for Elections: Guidelines for Legal Frameworks, 2014, p. 238.

pour le second tour, notamment lors de la procédure d'ouverture des bureaux de vote. Les rapports n'ont toutefois indiqué aucune interférence des forces de sécurité dans le processus. A l'ouverture des bureaux de vote observés, au moins un représentant des candidats était présent alors que les observateurs nationaux n'étaient présents que dans la moitié de ces bureaux.

Le processus de vote s'est également déroulé dans le calme et sans perturbations majeures à travers le pays. Les observateurs du Centre ont jugé la mise en œuvre des procédures de vote comme très bonne ou bonne dans l'ensemble des 282 bureaux de vote visités. Les urnes ont été scellées de manière appropriée, le secret du vote a été respecté et aucune opération de fraude électorale n'a été observée.

Tout comme au premier tour, l'irrégularité procédurale la plus fréquemment observée a été l'incapacité des agents électoraux à fournir des instructions aux électeurs lors de la remise du bulletin de vote. Ces insuffisances n'ont cependant pas eu d'impact significatif sur la capacité des électeurs à exercer leur droit de vote. Dans 98% des bureaux visités, les observateurs ont noté que les électeurs avaient une bonne compréhension du processus.

La majorité des présidents des centres de vote visités par les observateurs du Centre Carter ont appliqué de manière stricte les instructions de l'ISIE interdisant aux gens de demeurer dans l'enceinte du centre. Toutefois, cette instruction a semé la confusion dans certains centres, dans la mesure où rien n'indiquait si cette mesure s'appliquait de manière égale aux observateurs nationaux et internationaux, et elle n'a pas été appliquée de manière uniforme dans tous les centres visités.

Des représentants des candidats étaient également présents dans tous les bureaux de vote visités par les observateurs, à l'exception de neuf d'entre eux. Les représentants de Béji Caïd Essebsi étaient présents dans 86% des bureaux observés, alors que ceux de Mohamed Moncef Marzouki l'étaient dans 80% d'entre eux. Les observateurs du Centre Carter ont noté un taux de participation des observateurs nationaux plus faible qu'au premier tour, avec une absence des observateurs dans 43% des bureaux.

Les délégués du Centre Carter ont observé que 16% des bureaux de vote n'étaient pas accessibles aux personnes handicapées, en raison de l'absence de rampe à l'entrée des bureaux de vote qui avaient des marches, sans autre accès possible au bureau.

Clôture et dépouillement

L'évaluation globale de l'environnement et du processus électoraux lors de la clôture du scrutin a été relativement bonne, voire très bonne, dans la quasi-totalité des bureaux observés, et les procédures de clôture ont été bien suivies dans 23 des 26 cas observés. Dans certains cas isolés, les procès-verbaux des procédures de clôture n'ont pas été remplis de manière adéquate. Les représentants des candidats étaient présents dans tous les bureaux de vote observés. Les observateurs du Centre Carter ont également indiqué qu'ils ont eu un libre accès à l'ensemble du processus.

Les procédures de dépouillement et de décompte des voix ont été jugées très bonnes à bonnes dans 22 des 25 bureaux de vote observés. Dans trois cas seulement, les observateurs ont émis une évaluation négative en raison d'un manque de transparence du processus de

³⁴ L'ISIE a annoncé le 18 décembre que, pour des raisons sécuritaires, 124 bureaux de vote dans le nord-ouest et le centre-ouest du pays fonctionneraient sur la base d'horaires réduits, de 10h à 15h.

dépouillement et de l'incapacité des agents électoraux à s'accorder sur ce qui constitue un bulletin invalide. Les procès-verbaux des résultats ont été affichés comme requis à l'extérieur des bureaux dans 24 des cas observés.

Compilation des résultats

Le processus de compilation des résultats est encore en cours à l'heure actuelle. Les observateurs du Centre Carter, qui ont visité vingt centres de compilation, ont toutefois noté que, jusqu'à présent, le processus s'était déroulé de manière efficace et ordonnée. La réception et la vérification des résultats ont également été menées de façon plus organisée que lors du premier tour. La plupart des observateurs ont indiqué que l'ISIE a fourni un bien meilleur accès aux procédures que lors du précédent tour, leur permettant d'effectuer une observation approfondie de tous les aspects du processus. Les observateurs du Centre Carter ont en outre évalué positivement la mise en œuvre des procédures et l'environnement électoral dans les différents centres visités. Par ailleurs, dans 19 des 20 centres de compilation visités les agents se sont montrés coopératifs et ont accepté de fournir des informations et de répondre aux questions des observateurs. Les représentants des candidats étaient également présents et ont activement participé au processus dans tous les bureaux visités par les observateurs, à l'exception de trois d'entre eux.

Contexte : Le Centre Carter a été accrédité par l'ISIE afin d'observer les élections et a déployé, à cet effet, plus de 60 observateurs qui ont visité 282 bureaux de vote ainsi que 20 centres de compilation des résultats. La mission a été dirigée conjointement par l'avocate des droits de l'homme et ambassadeur britannique Audrey Glover, et l'ancien premier ministre du Yémen, Abdelkarim Al-Eryani. Plus de 19 nationalités étaient représentées dans cette mission d'observation.

Le Centre est présent en Tunisie depuis 2011, et a observé les élections de l'Assemblée nationale constituante en 2011, ainsi que le processus d'élaboration de la constitution qui a abouti à son adoption en janvier 2014. La mission d'observation électorale a été lancée en juin 2014 avec le déploiement de dix observateurs de long terme à travers le pays ainsi que d'une équipe d'experts basée à Tunis. Le processus électoral s'achèvera par la compilation des résultats, la résolution du contentieux électoral et l'annonce des résultats finaux par l'ISIE. L'équipe centrale du Centre Carter ainsi que les observateurs de long terme continueront d'évaluer l'évaluation de la situation post-électorale jusqu'à la fin du processus.

La mission d'observation du Centre Carter en Tunisie a pour objectif de fournir une évaluation impartiale de la qualité du processus électoral, de promouvoir un processus inclusif pour tous les Tunisiens et de manifester son appui à la transition démocratique. L'évaluation du processus électoral se fait sur la base du cadre juridique national ainsi que des obligations internationales de la Tunisie relatives à la tenue d'élections démocratiques réelles.

Le Centre Carter tient à remercier les autorités tunisiennes, les membres des partis politiques et de la société civile, ainsi que les représentants de la communauté internationale qui ont généreusement offert de leur temps, de leur énergie et de leur soutien pour faciliter les efforts du Centre Carter afin de mener à bien sa mission d'observation du processus électoral présidentiel.

La mission d'observation du Centre Carter est menée conformément à la Déclaration des principes pour l'observation internationale électorale ainsi que le Code de Conduite adopté par l'ONU en 2005 et entériné actuellement par 49 organisations.

Suivez l'actualité et les activités du Centre Carter en Tunisie sur notre page Facebook :
www.facebook.com/TCCTunisia

####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 80 pays, par la résolution de conflits, la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et des opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.

Visitez notre site web : CarterCenter.org/ Suivez-nous sur Twitter : @CarterCenter et
Facebook : Facebook.com/CarterCenter/ Soutenez notre cause : Causes.com/CarterCenter/
Regardez-nous sur Youtube : [YouTube.com/CarterCenter /](http://YouTube.com/CarterCenter/)
Ajoutez-nous sur Google+ : <http://google.com/+cartercenter>